

#### **4 - Convention financière entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon portant sur la réalisation de la première ligne de Tramway par le Grand Besançon - Signature d'un avenant**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Par délibération du 8 décembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention financière cadre avec le Grand Besançon, dans le cadre de la réalisation par celui-ci de la première ligne de Tramway. Cette convention, signée le 23 décembre 2011, vise à garantir la transparence financière de l'opération, tout en encourageant la collaboration et les économies d'échelle, dans le cadre d'un partenariat étroit.

L'article 9 prévoit que la mise en œuvre de la convention est confiée à une instance de concertation Ville - Grand Besançon, destinée à suivre l'état d'avancement des travaux et les éventuelles modifications d'enveloppes ou de calendriers, après étude conjointe des techniciens représentant ce groupe de travail. Il est également prévu, une fois par an, un arbitrage, en tant que de besoin, sur proposition du Comité de Coordination Tramway, s'il y a lieu de répartir d'éventuelles dépenses entre la Ville et le Grand Besançon (lorsque ces dernières auraient été avancées par l'une ou l'autre des parties à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011).

Il est prévu que la régularisation se fasse annuellement, par avenant, le mouvement financier correspondant donnant lieu à versement de fonds de concours de l'une ou l'autre des parties.

Dans ce cadre, il est proposé une régularisation au titre des dépenses 2011, aboutissant à une différence nette, en faveur de la Ville, de 317 946 €, à régulariser par le versement d'un fonds de concours du même montant du Grand Besançon.

Ce fonds de concours correspond aux opérations suivantes à hauteur des montants indiqués ci-dessous :

**. Réalisé par la Ville :**

- Travaux de réalisation du parking relais Casamène : 159 429 €
- Travaux et signalétique liés aux fouilles archéologiques : 74 200 €
- Signalétique de la Maison du Tram, installation de la maquette, autres frais de communication (présence Foire Comtoise, dossiers dans BVV,...) et formation chantier : 53 729 €
- Eclairage public : 30 098 €
- Dévoiement des réseaux de Numéricâble : 18 074 €
- Etude stratégique et de mise en œuvre du dossier FISAC : 8 487 €.

**. Réalisé par le Grand Besançon :**

- études géotechniques, de contrôle technique, de diagnostic amiante et de maîtrise d'œuvre : 26 071 €

TOTAL NET : 317 946 €.

#### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte de l'objet, du montant et de la répartition des dépenses réalisées par la Ville et le Grand Besançon dans le cadre de l'article 9 de la convention du 23 décembre 2011,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer un avenant actant de l'accord des deux collectivités sur le bilan 2011 et le montant du fonds de concours à verser par le Grand Besançon à la Ville de Besançon à hauteur de 317 946 €.

**«M. LE MAIRE :** On en a déjà parlé, vous vous en souvenez, à l'Agglomération, cela précise des flots financiers.

**M. Pascal BONNET :** On ne va pas refaire ce soir le débat du tramway. Je voudrais poser une question plus spécialement sur le parking-relais de Casamène puisqu'il apparaît dans ce rapport. Je suppose qu'il s'inscrit plus globalement dans une logique de TCSP que de tramway au sens strict parce que la distance entre le tracé du tramway et Casamène est conséquente, et je voulais savoir s'il y aura une navette dédiée spécifiquement en direction du tramway vers Micropolis ou vers Chamars justifiant ce parking-relais. D'autre part, à l'heure actuelle il est ouvert mais on n'en parle pas beaucoup et je pense qu'il mériterait plus de visibilité.

**M. LE MAIRE :** Cher ami, Jean-Claude va vous répondre mais ce parking est utilisé et il n'y aura pas une navette puisqu'elle existe déjà, Jean-Claude va vous préciser cela.

**M. Jean-Claude ROY :** Oui c'est une ligne régulière, la ligne 31, qui assure non seulement une liaison avec Chamars mais aussi une liaison avec le centre-ville en direction du quartier de Saint-Claude dans les deux sens. Elle circule de 6 h à 20 h et on peut y avoir une intermodalité en y laissant son vélo puisque la Ville a mis des arceaux à vélo ; il y a aussi des places pour les personnes à mobilité réduite, c'est un service complet qui a anticipé sur les travaux qui se déroulent à Chamars, il fallait proposer des solutions, ce que nous avons fait pour les gens qui viennent du secteur de l'Ouest et du Plateau.

**M. LE MAIRE :** Cela sert aussi particulièrement aux personnes qui vont à l'Hôpital, au personnel de l'Hôpital Saint-Jacques mais nous devons peut-être communiquer au fond un peu plus car si vous au Conseil Municipal, en toute bonne foi vous vous posez cette question, cela veut dire que l'on n'a peut-être pas assez communiqué sur cette ligne qui est assez utilisée d'ailleurs et le samedi notamment où il y a du monde.

Vous savez que nous avons déjà, et je profite de cette occasion pour le redire, tout autour de la boucle beaucoup de parkings gratuits, on essaie de le faire savoir mais on a parfois du mal donc je vais le redire ce soir. Il y a donc des parkings gratuits comme celui de Casamène avec une liaison en bus ou à pied, on peut même y laisser son vélo, vous avez le samedi le parking du Conseil Général (quelque 200 places), le parking de la Chambre de Commerce (quelque 200 places), le parking Robelin à Griffon, le parking Battant, le parking entre les deux remparts près de Battant, le parking des Glacis qui est ouvert aussi le samedi et gratuit ; et vous avez un très grand parking que les gens utilisent encore peu, qui est magnifique en centre-ville, c'est le parking des Prés de Vaux puisque depuis les Prés de Vaux vous traversez la rivière et vous êtes au centre-ville. Et il y a deux lignes de bus, Jean-Claude précise-le encore !

**M. Jean-Claude ROY :** On a deux lignes de bus, la 27 qui dessert le quartier des Prés de Vaux, vient par le centre-ville et s'en va vers la commune d'Avanne, et la ligne 17 qui est la ligne de desserte de la Citadelle, qui a donc un ancrage aux Prés de Vaux, qui vient traverser le centre-ville par la Place du Huit Septembre et qui offre donc des liaisons à la fois confortables pour ce quartier mais également des liaisons inter-quartiers et avec le centre-ville. Et dès la rentrée sur ce secteur-là on aura une ligne qui du campus ira à la gare Viotte et qui desservira le centre-ville en allant vers la Cité des Arts et de la Culture et Rivotte.

**M. Pascal BONNET :** Merci pour ces explications. C'est vrai que vous communiquez tellement pour justifier le tramway que vous ne communiquez peut-être pas assez pour le reste du projet.

**M. LE MAIRE :** Pascal, il y a déjà eu des pages entières dans BVV, dans l'Est Républicain, concernant tous ces parkings gratuits, il y en a eu encore une dernièrement, il y en a en permanence.

**M. Pascal BONNET :** ...je parlais de l'usage des navettes...

**M. LE MAIRE** : Mais cela a été dit aussi !

**M. Pascal BONNET** : ...mais pour ce qui est des parkings gratuits, je voudrais rappeler quand même puisque vous dites souvent que l'Opposition ne propose pas, que la gratuité du parking du Conseil Général fait suite à une suggestion de Jean ROSSELOT que vous avez eu l'intelligence d'écouter.

**M. LE MAIRE** : Je vais vous dire une chose Monsieur BONNET, c'est qu'effectivement Jean ROSSELOT l'avait dit et quand Jean ROSSELOT -cela lui arrive- fait des propositions intelligentes, nous les suivons. Vous savez, une proposition n'est pas de gauche ou de droite, d'opposition ou de majorité, elle est bonne ou elle est mauvaise. C'est vrai que Jean ROSSELOT l'avait faite, nous l'avons suivie, c'était une bonne proposition. Si vous en faites d'autres nous les retiendrons sans aucun problème.

Pour les oppositions, levez la main ceux qui sont contre ! 5. Les abstentions ? 4».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (5 contre, 4 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 13 juillet 2012.*